

Demande de

PASSEPORT **C.N.I. (Carte Nationale d'Identité)**

Personne majeure **Personne mineure**

SERVICE ETAT CIVIL : HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC / CONTACT

↪ **GUSTAVIA** : Hôtel de la Collectivité



↪ **LORIENT** : (Centre Administratif)
☞ **Accès par l'agence postale territoriale**

Lundi au Vendredi Sur Rendez-Vous

Lundi au Vendredi Sur Rendez-Vous

B.P. 113 – Gustavia - 97098 SAINT-BARTHÉLEMY CEDEX

Tél. 05 90 29 80 40 (Collectivité) / 05 90 29 80 43 (état civil) - Fax : 05 90 29 53 51 – Email : etatscivil@comstbarth.fr

<https://www.service-public.fr>

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

<input checked="" type="checkbox"/> Timbres fiscaux :		<u>Passport</u>	<u>CNI</u>
→ à la trésorerie (espèces ou CB)	tarif selon l'âge soit :	<input type="checkbox"/> 17 euros	<input type="checkbox"/> Gratuit
	de 0 à 14 ans	<input type="checkbox"/> 42 euros	
→ en ligne	A partir de 18 ans	<input type="checkbox"/> 86 euros	
https://timbres.impots.gouv.fr/	si perte ou vol	(tarif ci-dessus)	<input type="checkbox"/> 25 euros
	<input type="checkbox"/> Si Modification (état civil...) ou erreur de l'administration ou plus de page disponibles	<input type="checkbox"/> Gratuit	<input type="checkbox"/> Gratuit

Pièces obligatoires ➔ **Fournir documents ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES recto verso**

(0.15 € la photocopie sur place)

<input type="checkbox"/> Passport à renouveler et/ou	<ul style="list-style-type: none">○ Passport original + photocopies pages 1, 2,3 Photocopie visa en cours de validité afin de conserver le passeport Photocopie de toutes les pages si il n'y a plus de pages disponibles pour les visas
<input type="checkbox"/> CNI à renouveler	<ul style="list-style-type: none">○ Carte d'identité original + photocopie recto verso

A PRESENTER OBLIGATOIREMENT A L'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE ET A LA REMISE DU NOUVEAU TITRE

<input checked="" type="checkbox"/> 2 photographies d'identité (format de 3.5 x 4.5 cm)	en couleurs, identiques, récentes (- de 6 mois), de face, lunettes non obligatoire, tête nue et centrée, visage dégagé, sans sourire, sur fond clair, neutre, uni (<u>pas de blanc</u>)
---	---

<input checked="" type="checkbox"/> Justificatif de domicile récent (ORIGINAL+ photocopie)	<ul style="list-style-type: none">• facture d'eau, ou facture d'électricité, ou facture de téléphone fixe/internet• ou attestation d'assurance pour le logement,• ou Original bail de location + 3 dernières quittances de loyer + document officiel récent à cette adresse (<i>Signature identique du propriétaire sur le bail et les quittances</i>) ou un titre de propriété ou un certificat d'imposition ou de non-imposition,
---	---

Indication des NOM, PRÉNOM et ADRESSE du demandeur (Pas de Boîte Postale)
(si la facture est au nom du conjoint joindre livret de famille d'époux ou certificat de PACS)

OU BIEN <input type="checkbox"/> Personnes hébergées chez un particulier (parents, amis,...) ou par l'hôtel	<ul style="list-style-type: none">✦ <u>lettre de l'hébergeant signée certifiant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois</u>✦ <u>ou attestation du gérant ou du directeur de l'hôtel ou société</u>✦ <u>pièce d'identité de l'hébergeant ou gérant ou du directeur de l'hôtel ou société (+ extrait kbis)</u>✦ <u>justificatif de domicile récent au nom de l'hébergeant</u> (se référer à la liste ci-dessus)✦ <u>document officiel au nom du demandeur</u> montrant la réalité de sa résidence au domicile de l'hébergeant (ex : <i>carte grise, attestation vitale, titre d'allocations familiales, document Pôle Emploi, dernière fiche de paie, dernier relevé de compte bancaire ou postal, facture téléphone mobile ...</i>)
<input type="checkbox"/> Pour les personnes vivant sur un bateau :	<ul style="list-style-type: none">✦ attestation récente établie par la capitainerie du port✦ titre de propriété ou contrat de location en cours de validité pour le bateau✦ attestation d'assurance pour le bateau
<input type="checkbox"/> Pour les personnes vivant au sein d'un hôtel :	<ul style="list-style-type: none">✦ attestation du gérant ou du directeur de l'hôtel✦ document officiel à votre nom indiquant la même adresse (voir ci-dessus)

<input type="checkbox"/> Le formulaire CERFA (timbre fiscal papier ou électronique) ou	A COMPLÉTER SUR PLACE uniquement (nom, prénoms, date et lieu de naissance <u>DES PARENTS</u> sont à renseigner sur le cerfa)
<input type="checkbox"/> Pré-demande en ligne (timbre fiscal électronique)	le Code Postal à indiquer si ADRESSE, ou si NAISSANCE dans les collectivités : <input type="checkbox"/> SAINT-BARTHÉLEMY : 97700 <input type="checkbox"/> SAINT-MARTIN : 97800

<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches>

Pour un enfant

<input type="checkbox"/> Copie intégrale d'acte de naissance	ORIGINAL moins de 3 mois à demander dans la mairie de naissance * (sauf si naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé*)
<input type="checkbox"/> Justificatif d'identité du parent demandeur	Passeport ou CNI (original + photocopie) du parent qui dépose la demande
<input type="checkbox"/> Nom d'usage	<ul style="list-style-type: none"> ✦ autorisation d'adjonction de nom à signer par les 2 parents ✦ pièce d'identité de l'autre parent (original + photocopie)
<input type="checkbox"/> En cas de divorce ou de séparation	<ul style="list-style-type: none"> ○ jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et de résidence du mineur, ○ ou la déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale, ○ ou l'ordonnancement du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale
<input type="checkbox"/> <u>En cas de garde alternée</u> :	<ul style="list-style-type: none"> ✦ photocopie pièce identité du parent non présent ✦ justificatif de domicile des 2 adresses (père et mère) en original + photocopie <i>preuve de la résidence alternée (jugement) original + photocopie</i>

Autres Pièces

<input type="checkbox"/> Acte de naissance	copie intégrale ou extrait avec filiation (original moins de 3 mois)* (sauf si naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé)
<input type="checkbox"/> Un justificatif d'identité	<ul style="list-style-type: none"> ○ Passeport valide (original + photocopie) <i>(si le passeport est périmé depuis + de 2 ans un acte de naissance ou justificatif de nationalité française peut être demandé)</i> ○ Carte d'identité (valide ou périmée depuis - de 5 ans) : original + photocopie
<input type="checkbox"/> Justificatif de nationalité française	si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : certificat de nationalité française ou du parent français, décret de naturalisation, décret ou déclaration d'intégration, déclaration d'acquisition, acte de naissance du parent né en France (original + photocopie)
<input type="checkbox"/> Nom d'usage	<ul style="list-style-type: none"> ♦ acte de naissance ou mariage (original moins de 3 mois)* pour le nom d'épouse ou de l'autre parent, ♦ jugement de divorce (original + photocopie) autorisant l'usage du nom ou accord écrit de l'ex-conjoint <u>accompagné de sa pièce d'identité</u> (original + photocopie) ♦ acte de décès du conjoint (mention «veuf/ve»)
<input type="checkbox"/> En cas de tutelle	le jugement de tutelle et un justificatif d'identité du tuteur (original + copie)
<input type="checkbox"/> Déclaration de perte	Si perte à remplir sur place lors du dépôt ou cerfa n°14011*0 disponible en ligne . Se rendre en Gendarmerie en cas de perte <u>sans renouvellement immédiat du titre.</u>
<input type="checkbox"/> Déclaration de vol	Se rendre en Gendarmerie en cas de vol

○ **Présence obligatoire de la personne MAJEURE au dépôt et au retrait (prise d'empreintes)**

○ **Pour une personne MINEURE, le parent qui sollicite la demande doit également être présent au retrait.**

Si demande de Passeport d'un enfant

de 12 ans et plus : Présence obligatoire au dépôt et au retrait

de moins de 12 ans : Présence obligatoire au dépôt uniquement

Si demande de Carte d'Identité d'un enfant :

Présence obligatoire au dépôt uniquement

(Les empreintes de l'enfant sont relevées à partir de 12 ans)

VALIDITÉ	Passeport :	adultes : 10 ans / enfants : 5 ans
	Carte d'identité :	adultes : 15 ans / enfants : 10 ans

Si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste [valide 5 ans après la date d'expiration](#) qui est indiquée. Vous pouvez toutefois demander le renouvellement anticipé de votre carte d'identité si vous ne possédez pas de passeport en produisant un [justificatif d'un voyage](#) à venir dans un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage

* **Acte de naissance** Au préalable, vérifier si nécessaire au dossier. Certaines mairies ont dématérialisé la délivrance des actes. (<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDec/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

si non, à demander par courrier ou sur le site internet officiel ou celui de la mairie **(C'EST GRATUIT !)**

Pour les français nés en France

<https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html>

(Mairie du lieu de naissance – Service Etat Civil)

Pour les français nés à l'étranger

Pas nécessaire (Comedec)

(transcription au Service central de l'état civil de Nantes)

**LE PASSEPORT ET LA CARTE D'IDENTITÉ DOIVENT ETRE RETIRÉS DANS LES 3 MOIS
PASSÉ CE DÉLAI LE TITRE SERA DÉTRUIT**

**LES ANCIENS TITRES DOIVENT ETRE OBLIGATOIREMENT RESTITUÉS
SAUF SI VISA EN COURS DE VALIDITÉ SUR LE PASSEPORT**